

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 20 DÉCEMBRE 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, M. Paul-Roger GONTARD,
Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE,
M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS,
Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL,
M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES,
Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL,
M. Marc SIMEIERE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, Mme Lilou QUENNESSON,
Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER,
Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET,
M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Anne-Sophie RIGAULT,
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,
M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI,
M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSEN par M. Joël PEYRE
M. Fabrice TOCABENS par M. David FOURNIER
Mme Anne-Catherine LEPAGE par M. Julien DE BENITO
M. Cyril BEYNET par Mme Lilou QUENNESSON
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL
Mme Françoise LICHIERE par Mme Zinèbe HADDAOUI
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
Mme Annick WALDER par M. Claude NAHOUM
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Murielle MAGDELEINE
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD
Mme Christine LAGRANGE par Mme Anne GAGNIARD

ETAIENT ABSENT(E)S :

Mme Ghislaine PERSIA
Mme Martine BAREL
Mme Catherine GAY

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2025

40

ESPACE PUBLIC : Avenant n°1 à la Convention de Superposition d'Affectations entre SNCF Gares et Connexions et la ville d'Avignon

Mme HELLE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Les travaux de la Gare Centre sont aujourd'hui réalisés et le parvis de la gare, espace public qui a été entièrement réaménagé depuis le long du boulevard Saint Roch et jusqu'au carrefour Monclar, a été rendu depuis juin 2024 en sa totalité à l'utilisation des usagers.

Ceux-ci bénéficient désormais, entre un parvis haut et un parvis bas, de cheminements piétonniers, d'espaces verts et d'équipements comme la boutique Orizo et un restaurant ou la consigne à vélos.

La Ville et la SNCF Gares & Connexions ont conclu en 2021 une convention de superposition d'affectations afin d'assurer la coexistence sur un même site de plusieurs affectations publiques.

Cette convention a notamment défini les règles d'exploitation et de gestion du parvis une fois réaménagé, afin d'assurer une cogestion responsable et qualitative de l'ensemble de l'espace, conçu comme un tout indissociable, et d'offrir aux usagers un haut niveau de confort et d'agrément.

Le principe général de la convention attribue à la Ville l'entretien des espaces végétalisés ainsi que des espaces de circulation minérale du parvis bas, tandis que SNCF Gares & Connexions assure la gestion des espaces de circulation minérale du parvis haut.

Il est aujourd'hui nécessaire de modifier l'annexe 7 de la convention, afin de préciser les modalités d'entretien et de maintenance du bien, dans l'objectif commun et partagé de maintenir ces espaces publics extérieurs à un haut niveau qualitatif pour l'usager. Ceci implique une coordination ainsi qu'une mutualisation des compétences de chacune des parties.

Il est par ailleurs nécessaire, dans la recherche de la satisfaction d'un intérêt commun de qualité, mais aussi de mutualisation des coûts, de contractualiser cet avenant pour définir que le nettoyage des circulations minérales sous responsabilité Ville ainsi que le ramassage et le piquetage des déchets dans les espaces verts, soient réalisés dans les mêmes conditions, avec la même unité, et donc par le même prestataire que pour l'entretien du parvis haut, sous responsabilité SNCF Gares & Connexions. Il est donc prévu dans l'avenant que la Ville reverse annuellement à SNCF Gares & Connexions, une quote part financière du nettoyage que cette dernière fera réaliser pour le compte de la Ville par son prestataire dans le cadre de son marché d'entretien des gares Avignon et Vaucluse.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l' article L. 2123-7,
Vu la délibération n°30 du 24 avril 2021,
Vu l'annexe n°7 à la convention de superposition d'affectations signée le 1er juillet 2021,
Vu le projet d'annexe n°1 à la convention de superposition d'affectations.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations entre la Ville et SNCF Gares et Connexions ;
- **IMPUTE** les dépenses au chapitre 011 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer tout document s'y rapportant.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance

Mme Marie-Anne BERTRAND



PARVENU A LA PREFECTURE LE 22/12/2025

ACTE PUBLIE LE 08/01/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :